



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête « Cadre de Vie et Sécurité » de 2013

Service producteur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) – Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) en collaboration avec l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)

Opportunité : avis favorable émis le 19 octobre 2011 par la commission Démographie et questions sociales.

Réunion du Comité du label du 4 juillet 2012 (formation Ménages)

Le dispositif a été mis en place en 2007 à la demande de l'ONDRP, du ministère de la Justice et du secrétariat général du comité interministériel à la ville (SG-CIV). La réalisation annuelle de l'enquête est dorénavant inscrite dans une annexe de la « loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure » dite (LOPPSI2) promulguée le 14 mars 2011. Dans l'annexe intitulée « rapport sur les objectifs et les moyens de sécurité intérieure à l'horizon 2013 », il est indiqué que : « tous les ans, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) procédera, en liaison avec l'Institut national de la statistique et des études économiques, à une enquête nationale de victimation dont les résultats seront publiés ». L'objectif principal de l'enquête est de connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années civiles précédant l'enquête.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer :

- mesurer le taux de plainte par type de victimation et donc les atteintes non déclarées
- connaître les causes de la déclaration ou de l'absence de déclaration
- déterminer le profil des ménages et individus victimes
- évaluer l'opinion des personnes concernant leur cadre de vie et la sécurité.

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » comporte trois types de questionnaires :

- un questionnaire ménage en face à face qui aborde la qualité de l'environnement du logement, la description des cambriolages, dégradations de la résidence principale et secondaire, des vols et dégradations des véhicules possédés, les escroqueries bancaires ;
- un questionnaire individuel en face à face qui s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus. Il traite des agressions, vols personnels, menaces et injures, de la perception du risque de victimation et des comportements face à ce risque, de l'utilisation des transports en commun et du sentiment d'insécurité dans ces transports ainsi que des conséquences des violences subies et des suites données ;
- un questionnaire individuel auto-administré qui s'adresse aux personnes de 18 à 75 ans pour les violences dites sensibles, c'est-à-dire les violences sexuelles, physiques et menaces au sein du ménage. Il existe une version française et une version « allégée » en langues arabe, allemande, anglaise, portugaise et turque.

L'enquête concerne les ménages ordinaires de France métropolitaine. Le questionnaire ménage est passé à un adulte du ménage, de préférence la personne de référence ou un membre du groupe de référence. Le questionnaire individuel s'adresse à une personne par ménage présente dans le

.../...

logement, tirée au sort parmi les personnes âgées de 14 ans ou plus au 1^{er} janvier de l'année d'enquête. Si la personne sélectionnée a au moins 18 ans au jour de l'enquête et 75 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année d'enquête, elle est également interrogée sur le questionnaire violences sensibles. La réponse par un autre membre du ménage n'est pas autorisée pour ces deux questionnaires individuels.

La collecte est réalisée chaque année entre mi-janvier et mi-avril en face à face sous Capi. Le questionnaire sur les violences sensibles est auto-administré ; les conditions de passation permettent aux personnes interrogées de s'isoler par rapport à leur entourage et à l'enquêteur, et de répondre ainsi en toute confidentialité. Un dispositif d'accompagnement est prévu, si nécessaire, pour les personnes interrogées sur ce module. Le temps de réponse total à l'enquête varie selon les événements vécus par la personne interrogée. Il est de 50 minutes en moyenne dont 8 minutes pour le questionnaire sur les violences sensibles.

Un échantillon d'environ 24 000 ménages est tiré dans l'échantillon-maître de l'Insee. Il est attendu 17 000 répondants aux questionnaires ménages et individuels et 13 500 au questionnaire sur les violences sensibles. L'échantillon est renouvelé chaque année.

Les résultats de l'enquête seront diffusés dans les supports de l'Insee (site Internet, Insee Première, Insee Référence,...) au niveau de la France métropolitaine et donneront lieu à des travaux d'études de l'Insee, de l'ONDRP et des autres financeurs (ministère de la Justice et SG-CIV). Ils alimentent en particulier le rapport annuel de l'ONDRP qui paraît au mois de novembre suivant l'enquête.

Le Comité du Label encourage le service à mener une réflexion sur l'extension de l'enquête aux Dom, incluant la question de la « tropicalisation » du questionnaire. Le Comité ne demande pas qu'il y ait un sous-échantillon représentatif de la population de chaque Dom mais rappelle qu'il s'agit de couvrir la totalité du territoire de la France, au sens de l'Union européenne (France métropolitaine, y compris la Corse, et Dom).

Concernant le questionnaire, le Comité prend note du fait que les remarques formulées en séance trouvent leur réponse dans les instructions aux enquêteurs (par exemple, la question FFRS2).

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête Cadre de Vie et Sécurité et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour l'année 2013

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron